















L'intersyndicale du Rhône (CGT, FO, FSU, Solidaires, CNT, CNT-SO, UNEF, UNL) dénonce avec la plus grande fermeté la mise à pied le 15 avril d'Anthony Smith, inspecteur du Travail dans la Marne.

Que reproche-t-on à cet inspecteur du Travail ? D'avoir fait son travail en protégeant des salarié·es qui ne disposaient pas de protections de sécurité pour travailler et en utilisant les moyens légaux mis à disposition des agents de l'inspection du travail.

L'intersyndicale du Rhône apporte son soutien plein et entier à Anthony Smith ainsi qu'à ses collègues et les salarié·es qu'il protégeait.

L'intersyndicale du Rhône exige que les conditions de travail et l'indépendance des inspecteurs et inspectrices du travail, garantie par la convention 81 de l'organisation internationale du travail, soient respectées.

L'intersyndicale du Rhône exige que cessent les pressions récurrentes que le ministère et les directions locales du travail exercent contre les agents de l'Inspection.

L'intersyndicale du Rhône rappelle que le rôle de l'Inspection n'est pas de pousser coûte que coûte à la reprise du travail en cette période de pandémie mais bien de garantir la sécurité et le respect des droits des salarié·es.

L'intersyndicale du Rhône (CGT, FO, FSU, Solidaires, CNT, CNT-SO, UNEF, UNL) appelle à signer massivement la pétition de soutien à Anthony Smith : <a href="https://www.change.org/p/muriel-p%C3%A9nicaud-abandon-des-poursuites-contre-anthony-smith?">https://www.change.org/p/muriel-p%C3%A9nicaud-abandon-des-poursuites-contre-anthony-smith?</a>

Lyon, le 23 avril 2020

